

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSEE :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Aquitaine Groupement d'Employeurs Culture et économie créative
- Scène de Musiques Actuelles d'Agglomération bordelaise - Convention cadre
2012-2014 - Avenant de prolongation - Subvention 2015 - Convention - Décision
- Autorisation**

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Aquitaine Groupement d'Employeurs Culture (AGEC) et économie créative créée en 2007, est le premier groupement d'employeurs culture et économie créative au niveau national dont l'objet est la mutualisation d'emploi et l'accompagnement et conseil en gestion de ressources humaines.

L'AGEC répond aux besoins récurrents des structures sur des emplois à temps partiels ou saisonniers tout en assurant une sécurité pour les salariés, son intérêt principal repose sur quatre objectifs :

- la pérennisation et la dé-précarisation de l'emploi,
- le développement des compétences des salariés et de l'ensemble de la filière,
- la rationalisation des dépenses des structures,
- l'enrichissement de l'offre de services sur les territoires.

Les associations AREMA (Association Régionale d'Expression Musicale Aquitaine ; Rock et chansons Talence), Musiques de Nuit Diffusion (Rocher de Palmer Cenon), Parallèles Attitudes Diffusion (Rockschool Barbey Bordeaux) et Transrock (Krakatoa Mérignac) ont initié en 2010, avec l'AGEC et leurs partenaires publics (DRAC Aquitaine, Région et communes, Bordeaux Métropole).

La Smac d'agglomération est une plate-forme de coopération sur le territoire de la Métropole bordelaise qui vise à renforcer la dynamique collective et favoriser les rapprochements entre les associations signataires en proposant un projet artistique et culturel commun. Celui-ci se décline notamment autour de la coproduction, la mutualisation, la médiation, le travail en réseau, le transfert de savoir-faire et la mise à disposition de compétences dans le domaine des musiques actuelles.

A ce titre, l'AGEC emploie et met à disposition une personne chargée de la coordination de la Smac d'Agglomération avec pour objectifs :

- développer le réflexe coopératif entre les équipes salariées des associations,
- concevoir et promouvoir une identité commune pour la Smac d'agglomération,
- renforcer l'ancrage territorial et concevoir une dimension européenne de la Smac d'agglomération,
- conduire des actions d'ingénierie et de recherche et développement, notamment dans le domaine de la diffusion, de la mobilité, du numérique et de la Responsabilité sociétale des organisations,
- rechercher de nouvelles pistes de coopération.

Par délibération 2012/0687 du 21 décembre 2012, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une convention cadre pour une durée de 3 ans soit de 2012 à 2014.

Il vous est proposé de prolonger d'une année supplémentaire la convention cadre par un avenant et de passer une convention particulière pour l'année 2015.

En effet, le projet de SMAC d'agglomération, tel qu'il est formalisé dans la convention cadre 2012-2014 annexée à cette délibération répond pleinement au souhait de Bordeaux Métropole d'encourager et de soutenir le travail en commun des structures culturelles de l'agglomération, d'autant plus qu'il s'inscrit résolument dans une dimension trans-communale.

Dans cette perspective, la contribution de Bordeaux Métropole à la constitution de la SMAC d'agglomération prendra la forme d'une subvention versée à l'AGEC afin de financer l'emploi mutualisé permettant aux structures partenaires d'initier leurs premières actions de coopération. Cette subvention ne saurait excéder une durée de deux ans au terme de laquelle les actions nouvelles générées par cette coopération devront trouver les modalités de leur financement.

Bordeaux Métropole qui a soutenu financièrement cette association en 2014 à hauteur de 30 000€, a été sollicitée pour reconduire son soutien financier à hauteur de 30 000€, dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 313 000€ répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	Part cofinanceurs en %
Achats	2 500	Produits des activités annexes	150 000	
Services extérieurs	9 300	DRAC	12 500	4,0%
Autres services extérieurs	12 300	Conseil général de la Gironde	4 300	1,4%
Charges de personnel	284 700	Conseil Régional	68 000	21,0%
Autres charges de gestion courante	100	Bordeaux Métropole	30 000	9,5%
Charges financières	100	Emplois Aidés	34 200	
Dotation aux amortissements, provisions et engagements	4 000	Cotisations	10 000	
		Remboursement		
		Uniformation emplois partagés	1 500	
		Remboursement		
		Uniformation AGEC	2 500	
TOTAL	313 000	TOTAL	313 000	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-1 relatif à la transformation en Métropole de certains établissements publics de coopération intercommunale,

VU la délibération 2012/0687 autorisant la signature d'une convention cadre 2012/2014,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la Métropole »,

Vu la convention cadre 2012/2014 annexée,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les objectifs de la SMAC d'agglomération sont en adéquation avec la volonté de Bordeaux Métropole de soutenir les opérateurs investis dans une démarche transcommunale.

DECIDE

Article 1 : l'avenant n°1 de prolongation à la convention cadre est approuvé

Article 2 : il est attribué une subvention de fonctionnement de 30 000€ à l'association AGEC (Aquitaine Groupement d'Employeurs Culture et Economie Créative) au titre de l'année 2015.

Article 3 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer l'avenant n°1 ainsi que la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 4 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur l'opération 05P141O001, chapitre 65, article 6574, fonction 33 CDR UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2015

M. MICHEL HERITIE